



AVOC • ARÈNES

CABINET D'AVOCATS

25 Rue Arènes — 87000 LIMOGES
05.87.75.58.22 — cabinet@avocarenes.fr
www.avocarenes.fr

Arnaud TOULOUSE
Guillaume LAVERDURE
Avocats associés

TARIFS INDICATIFS DES HONORAIRES

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020

Sommaire :

- Notice du barème.....	p.2
- Taux horaires.....	p.4
- Consultations, postulations et vacations.....	p.5
- Droit des personnes de la famille.....	p.7
- Droit pénal.....	p.9
- Droit de l'application des peines.....	p.10
- Hospitalisations sous contraintes.....	p.11
- Droit commercial.....	p.12
- Droit des sociétés.....	p.13
- Droit bancaire.....	p.14
- Droit des assurances.....	p.15
- Droit du travail.....	p.16
- Droit de la sécurité sociale.....	p.18
- Droit civil général, droit de la responsabilité.....	p.19
- Droit immobilier.....	p.20
- Droit des saisies et voies d'exécution.....	p.21
- Droit de la propriété intellectuelle et industrielle.....	p.22
- Droit de la propriété littéraire et artistique.....	p.23
- Droit informatique et des nouvelles technologies.....	p.24
- Droit du sport.....	p.25
- Droit administratif.....	p.26
- Droit des étrangers et de la nationalité.....	p.27

Notice du barème

Les tarifs mentionnés dans ce barème sont indiqués en prix hors-taxes.

Le taux de TVA applicable est de 20%.

Les tarifs indiqués le sont à titre indicatif, et correspondent à l'honoraire moyen habituellement pratiqué par le cabinet pour des affaires correspondant au cas prévu, et sans complexité ou enjeu particulièrement importants.

L'honoraire pratiqué pour chaque affaire fait l'objet d'une adaptation en fonction de :

- La complexité l'affaire,
- Son degré de technicité,
- Le temps nécessaire à son étude,
- Les enjeux juridiques et financiers en cause,
- Et la situation financière du client.

Le Cabinet sollicitera chaque fois que cela sera possible la condamnation de la partie adverse à indemniser le client de tout ou partie des frais de procédure qu'il a exposés.

L'honoraire de résultat

La mention « HR » suivie d'un pourcentage indique l'honoraire complémentaire de résultat hors-taxes fixé par le Cabinet.

L'honoraire de résultat est calculé par référence au résultat de l'affaire, c'est-à-dire :

- Soit le montant total des condamnations judiciaires qui seront prononcées à l'encontre de la partie adverse ;
- Soit le montant total des sommes obtenues pour le compte du client en vertu d'une transaction ou de tout autre accord amiable ;
- Soit le montant total de la réduction des sommes réclamées au client par la partie adverse, résultant soit d'une condamnation judiciaire, soit d'un désistement d'instance et d'action, soit d'une transaction ou de tout autre accord amiable.

Les sommes obtenues pour le client en remboursement de ses frais d'Avocat (Article 700 du Code de procédure civile, Article 475-1 du Code de procédure pénale, Article 761-1 du Code de justice administrative) ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'honoraire de résultat.

Il est dû une fois le résultat obtenu.

En concevant un honoraire de résultat, le Cabinet est directement associé au succès des dossiers dont il a la charge, et sa rémunération est ainsi étroitement liée aux services et à la satisfaction effectivement procurés au client.

L'assurance Protection juridique ou Défense recours

La Protection juridique est un contrat d'assurance. Il peut être souscrit seul mais est très souvent intégré à d'autres contrats : assurances habitation et responsabilité civile, carte bancaire, automobile, etc...

La Protection juridique, si elle a été souscrite avant le début de l'affaire du client et que l'affaire fait partie des types de litiges qui sont garantis, prendra en charge la totalité ou une partie des honoraires du Cabinet. Elle fera également l'avance des autres frais de justice (frais d'Huissier, d'Expertise judiciaire, etc...) à la place du client.

Le client doit donc systématiquement pour toute nouvelle affaire vérifier si son litige est couvert par un ou plusieurs contrats de Protection juridique, et déclarer son litige aux assureurs, afin que son assurance fonctionne.

L'assurance Défense recours connaît le même fonctionnement, mais dans un cadre généralement plus limité, et uniquement quand l'assuré est mis en cause en justice par un tiers (lorsque le client a causé un accident de la route par exemple).

L'aide juridictionnelle

Le Cabinet accepte généralement de défendre les clients bénéficiaires de l'aide juridictionnelle. Il se réserve toutefois la possibilité de refuser d'intervenir au titre de l'aide juridictionnelle, totale ou partielle, en fonction des circonstances de l'affaire, notamment compte tenu de l'éloignement.

L'aide juridictionnelle est accordée sous condition de ressources, pour une procédure judiciaire.

Pour demander l'aide juridictionnelle vous devez déposer au Bureau d'Aide Juridictionnelle (BAJ) de votre domicile un formulaire (CERFA n°15626*01, téléchargeable ou imprimable très facilement sur Internet, ou à récupérer au Tribunal).

Vous devrez joindre à ce formulaire les justificatifs d'identité et de ressources indiqués dans la notice fournie avec le formulaire.

Une permanence est organisée à la Cité Judiciaire, 23 Place Winston Churchill à Limoges pour aider si besoin les justiciables à remplir une demande d'aide juridictionnelle.

En cas d'admission du client à l'aide juridictionnelle totale, les tarifs indicatifs suivants ne seront pas applicables, seul le droit de plaidoirie étant dû au Cabinet.

En cas d'admission du client à l'aide juridictionnelle partielle, les tarifs indicatifs ci-après seront adaptés en fonction du taux d'aide juridictionnelle accordée.

Taux horaires

Dans toutes les affaires pour lesquelles la complexité de l'affaire ou les données du litige ne permettent pas de déterminer à l'avance avec suffisamment de précision les diligences que devra accomplir le Cabinet pour assurer la défense de son client, ou la durée nécessaire à leur accomplissement, il sera généralement proposé au client un tarif horaire.

A titre indicatif, les tarifs horaires généralement pratiqués par le Cabinet sont de :

- 150 € pour les particuliers ;
- 180 € pour les professionnels.

Comme indiqué plus haut, ces tarifs sont indicatifs et peuvent être adaptés selon les dossiers spécifiques de chaque dossier.

La facturation au temps passé donne lieu à une facturation détaillée par le Cabinet, permettant au client de pleinement connaître et comprendre le travail accompli.

Consultations, postulations et vacations

Consultations à particuliers

Consultation orale (Rendez-vous de 30 min environ).....50 €

Consultation orale suivie d'une lettre de réclamation ou de mise en demeure à la partie adverse.....200 €

Consultation juridique écrite.....Variable selon la matière et la complexité

Consultations à professionnels

Consultation orale (Rendez-vous de 30min environ).....60 €

Consultation orale suivie d'une lettre de réclamation ou de mise en demeure à la partie adverse.....240 €

Consultation juridique écrite.....Variable selon la matière et la complexité

Postulations, correspondance (*Correspondance ou postulation / Plaidoirie*)

Référé sans représentation obligatoire.....100 € / 200 €

Référé représentation obligatoire.....300 € / 200 €

Conseil de Prud'hommes (Bureaux de conciliation et jugement).....200 € / 300 €

Juge aux affaires familiales hors divorce.....200 € / 300 €

Juge aux affaires familiales divorce.....400 € / 300 €

Tribunal de commerce procédure orale.....200 € / 300 €

Tribunal de commerce représentation obligatoire.....400 € / 300 €

Juge des contentieux de la protection.....200 € / 300 €

Tribunal judiciaire procédure orale.....200 € / 300 €

Tribunal judiciaire représentation obligatoire.....400 € / 300 €

Cour d'appel.....600 € / 400 €

Services aux confrères

Renvoi, dépôt de dossier.....	50 €
Déclaration d'appel au greffe (pénal, juge des enfants, etc.....)	50 €
Substitution à une réunion d'expertise.....	100 € / heure + Frais de déplacement
Substitution à un acte de procédure (instruction, etc).....	100 € / heure

Droit des personnes et de la famille

Procédures en matière d'état civil

Rectification d'acte d'état civil.....	500 €
Changement de prénom.....	1.000 €
Changement de nom.....	1.500 €
Changement de sexe.....	1.500 €

Procédure en matière de mariage

Action en annulation de mariage.....	3.000 €
Contribution aux charges du mariage.....	800 €
Autorisation ou habilitation judiciaire.....	2.000 €
Séparation judiciaire de biens.....	2.500 €
Ordonnance de protection.....	1.000 €

Procédures en matière de filiation

Adoption (simple et plénière).....	1.000 €
Action aux fins d'établissement de la filiation.....	2.000 €
Action aux fins de contestation de la filiation.....	2.000 €
Actions aux fins de subsides.....	1.000 €

Procédures en matière de divorce

Divorce ou séparation de corps par consentement mutuel.....	1.500 €
▪ Avec prestation compensatoire.....	+500 €
▪ Avec enfant(s) mineur(s).....	+500 €
▪ Divorce ou séparation de corps par consentement mutuel judiciaire.....	+300 €
Divorce sur demande acceptée.....	2.000 €
▪ Avec prestation compensatoire.....	+500 € + HR 8%
▪ Avec enfant(s) mineur(s).....	+500 €
Divorce pour altération du lien conjugal.....	2.000 €
▪ Avec prestation compensatoire.....	+500 € + HR 8%
▪ Avec enfant(s) mineur(s).....	+500 €
Divorce pour faute.....	2.500 €
▪ Avec prestation compensatoire.....	+500 € + HR 8%
▪ Avec enfant(s) mineur(s).....	+500 €

Procédures en matière d'autorité parentale

Rédaction d'une convention d'accord parental.....	500 €
Homologation d'accord parental.....	300 €
Procédure relative à l'autorité parentale, la résidence des enfants et la pension alimentaire.....	1.000 €
▪ Avec enquête sociale.....	+800 €

Actes et procédures en matière de concubinage et PACS

Rédaction d'un contrat de concubinage.....	500 €
Rédaction d'un contrat de PACS.....	600 €
Rédaction d'une reconnaissance de dette.....	200 €
Procédure en rupture fautive du concubinage ou du PACS.....	2.000 € + HR 8%

Majeurs protégés (curatelle, tutelle, etc...)

Demande de placement sous curatelle ou tutelle.....	400 €
Recours contre les décisions du juge des tutelles en matière de mainlevée.....	700 €
Recours contre les décisions du juge des tutelles en matière patrimoniale.....	1.000 €

Liquidations et partages (successions, etc...)

Négociation de partage amiable.....	1.000 €
Envoi en possession de legs.....	500 €
Action en délivrance de legs.....	1.500 € + HR 10%
Action en contestation de testament ou libéralité.....	2.000 € + HR 10%
Action en partage judiciaire.....	2.500 € + HR 10%

Droit pénal

Audition libre au Commissariat ou en Gendarmerie.....	300 €
Garde à vue.....	Prise en charge par l'Etat
Tribunal de Police.....	500 € (Partie civile : 300 € + HR 8%)
▪ Avec renvoi(s) sur intérêts civils.....	+200 €
▪ Avec expertise médicale.....	+500 €
Tribunal Correctionnel.....	1.000 € (Partie civile : 600 € + HR 8%)
▪ Dossier sur renvoi du juge d'instruction.....	+800 €
▪ Par jour supplémentaire d'audience.....	+800 €
▪ Avec renvoi(s) sur intérêts civils.....	+200 €
▪ Avec expertise médicale.....	+500 €
CRPC (plaider coupable).....	600 € (Partie civile : 450 € + HR 8%)
▪ Dossier sur renvoi du juge d'instruction.....	+600 €
▪ Avec renvoi(s) sur intérêts civils.....	+200 €
▪ Avec expertise médicale.....	+500 €
Composition pénale, Médiation pénale.....	300 €
Opposition à une ordonnance pénale.....	50 €
Cour d'Assises (Par jour d'audience).....	1.500 € (Partie civile : 1.000 € + HR 8%)
▪ Avec renvoi sur intérêts civils.....	+300 €
▪ Avec expertise médicale sur intérêts civils.....	+700 €
Assistance à mis en examen devant le Juge d'instruction.....	2.500 €
▪ Instruction criminelle.....	+1.500 €
▪ Avec détention provisoire.....	+1.000 €
Interrogatoire de première comparution (IPC) seul.....	400 €
Assistance à partie civile devant le Juge d'instruction.....	1.500 €
▪ Instruction criminelle.....	+1.000 €
Déferrement devant le Procureur de la République.....	100 €
Juge des Libertés et de la Détention (détention provisoire, contrôle judiciaire).....	300 €

Droit de l'application des peines

Assistance devant la Commission de discipline.....	200 € (+ Frais de déplacement)
Procédure en aménagement de peine.....	800 € (+ Frais de déplacement)
▪ Obtention d'un aménagement de peine.....	+HR 400 €
Procédure de révocation d'une peine de sursis.....	800 €
Requête en confusion de peine.....	500 €
Procédure en exclusion d'une condamnation du Casier judiciaire (B2).....	400 €

Hospitalisations sous contrainte

Assistance à personne hospitalisée sous contrainte.....500 €

Requête en mainlevée de l'hospitalisation sous contrainte.....500 €

Droit commercial

Prestations judiciaires

Requête en désignation d'un huissier de justice pour effectuer un constat, ou en désignation d'un expert judiciaire.....	800 €
Procédure amiable en recouvrement de facture.....	300 €
Procédure en injonction de payer.....	500 €
Action en matière de bail commercial.....	2.500 € + HR 10%
Action en concurrence déloyale et parasitisme.....	3.500 € + HR 10%
Action en responsabilité bancaire.....	3.500 € + HR 10 %
Action en annulation de la vente d'un fonds de commerce :	
▪ Valeur du fonds inférieure à 30.000 €.....	3.000 €
▪ Valeur du fonds entre 30.001 € et 60.000 €.....	4.000 €
▪ Valeur du fonds supérieure à 60.000 €.....	6.000 €
Action en annulation d'un acte de cession de parts sociales :	
▪ Valeur des parts inférieure à 30.000 €.....	4.000 €
▪ Valeur des parts entre 30.001 € et 60.000 €.....	5.500 €
▪ Valeur des parts supérieure à 60.000 €.....	8.000 €
Assistance au dirigeant au dépôt de bilan.....	1.000 €

Prestations juridiques

Rédaction de conditions générales de vente.....	1.500 €
Rédaction d'un bail commercial ou professionnel.....	voir la rubrique Immobilier
Rédaction d'un contrat de cession de fonds de commerce :	
▪ Valeur du fonds inférieure à 30.000 €.....	1.500 €
▪ Valeur du fonds entre 30.001 € et 60.000 €.....	2.500 €
▪ Valeur du fonds supérieure à 60.000 €.....	4.000 €
Autres contrats commerciaux.....	250 € / heure

Droit des sociétés

Prestations judiciaires

Désignation d'un administrateur judiciaire.....	1.200 €
Demande d'expertise de gestion (« expertise de minorité »).....	1.500 €
Autres affaires.....	200 € / heure

Prestations juridiques

Constitution d'EURL, SCI, SARL, SA, SAS, SNC, SCM.....	1.500 €
Rédaction d'une délégation de pouvoir.....	400 €
Formalités de changement de gérance.....	400 €
Rédaction de procès-verbaux d'assemblées générales.....	400 €
Rédaction de contrat de cession de parts sociales :	
▪ Valeur des parts inférieure à 15.000 €.....	1.500 €
▪ Valeur des parts entre 15.001 € et 30.000 €.....	2.000 €
▪ Valeur des parts supérieure à 30.000 €.....	3.500 €

Droit bancaire

Procédure en délais de paiement.....500 €

Action en responsabilité bancaire.....3.500 € + HR 10 %

Défense de l'emprunteur ou de la caution :

- Crédit à la consommation.....1.000 € + HR 10%
- Crédit immobilier.....2.000 € + HR 10%
- Crédit aux commerçants et professionnels.....3.000 € + HR 10%

Procédure de surendettement des particuliers :

- Assistance à la demande de surendettement.....250 €
- Recours contre la décision de recevabilité.....600 €
- Vérification des créances.....700 € + HR 10%
- Recours sur les mesures recommandées ou proposées.....400 €

Droit des assurances

Contestation d'une annulation ou d'un refus de garantie.....	2.000 € + HR 10%
Procédure en responsabilité contre l'assureur.....	3.000 € + HR 10%

Droit du travail

Prestations judiciaires Salarié et Organisations syndicales

Contestation d'un licenciement, Action en résiliation judiciaire.....	1.500 € + HR 10%
Procédure en matière de discrimination ou de harcèlement.....	2.000 € + HR 10%
Procédure de rupture d'un contrat d'apprentissage.....	1.000 € + HR 10%
Contestation de Plan de sauvegarde de l'emploi.....	200 € / heure

Prestations judiciaires Employeur

Contestation d'un licenciement, Action en résiliation judiciaire.....	2.500 €
Procédure en matière de discrimination ou de harcèlement.....	3.000 €
Procédure de rupture d'un contrat d'apprentissage.....	2.000 €
Contestation de Plan de sauvegarde de l'emploi.....	250 € / heure

Prestations juridiques

Audit social.....	250 € heure / heure
Rédaction d'un contrat à durée indéterminée :	
▪ Ouvriers et employés.....	400 €
▪ Cadres et assimilés.....	1.000 €
▪ Dirigeants sociaux.....	2.000 €
Rédaction d'un contrat à durée déterminée.....	600 €
Rédaction d'un règlement intérieur.....	1.200 €
Rédaction d'une lettre d'avertissement disciplinaire.....	200 €
Procédure disciplinaire (hors licenciement).....	600 €

Procédure de licenciement :

- Pour faute.....1.000 €
- Pour inaptitude médicale.....1.500 €
- Individuel pour motif économique.....1.500 €
- Collectifs pour motifs économique.....250 € / heure

Procédure de rupture conventionnelle.....1.000 €

Négociation et rédaction d'une protocole transactionnel.....1.500 € + HR 10%

Droit de la sécurité sociale

Procédures en matière de reconnaissance d'accident du travail / maladie professionnelle

Commission de recours amiable de la CPAM.....	250 €
Tribunal judiciaire pôle social.....	1.000 €
Cour d'appel.....	1.500 €

Procédure en reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur

Devant la CPAM.....	500 €
Tribunal judiciaire pôle social.....	2.000 € + HR 10%
Cour d'appel.....	2.500 € + HR 10%

Procédure en contestation d'indu CAF

Commission de recours amiable de la CAF.....	400 €
Judiciaire pôle social.....	1.000 €
Cour d'appel.....	1.500 €

Procédures en matière de recouvrement de cotisations (URSSAF, retraite, etc...)

Opposition à contrainte.....	2.000 €
------------------------------	---------

Droit civil général, droit de la responsabilité

Action en responsabilité bancaire.....	3.500 € + HR 10 %
Procédure en responsabilité contre l'assureur.....	3.000 € + HR 10 %
Procédure en responsabilité contre l'agent immobilier.....	3.500 € + HR 10 %
Procédure de référé sans représentation obligatoire.....	1.000 €
Procédure de référé représentation obligatoire.....	1.500 €
Procédure d'indemnisation du préjudice corporel.....	1.500 € + HR 10 %
Recours en indemnisation devant le SARVI.....	200 €
Recours en indemnisation devant la CIVI.....	500 € + HR 10 %
Tribunal judiciaire sans représentation obligatoire.....	1.500 €
Tribunal judiciaire représentation obligatoire.....	2.500 €
Cour d'appel sans représentation obligatoire.....	2.000 €
Cour d'appel représentation obligatoire.....	3.500 €
Assistance à expertise judiciaire.....	Taux horaire général + Frais de déplacement

Droit immobilier

Prestations judiciaires

Procédure en bornage de propriétés.....	1.000 €
▪ Avec expertise.....	+ 1.000 €
Procédure en trouble du voisinage.....	1.500 €
Procédure en revendication de propriété.....	4.000 €
Procédure de référé en matière de servitudes.....	1.500 €
Procédure en établissement de servitude.....	3.000 €
Procédure en désignation d'un expert sur malfaçons de construction.....	1.000 €
Procédure en indemnisation de malfaçons de construction.....	2.500 € + HR 10%
Procédure en responsabilité contre l'agent immobilier.....	3.000 € + HR 10%
Demande de délais de paiement sur loyers arriérés.....	500 €
▪ Bail commercial ou professionnel.....	+500 €
Procédure de résiliation de bail et expulsion.....	1.200 €
▪ Bail commercial ou professionnel.....	+600 €
Procédure en matière d'indemnité d'éviction (bail commercial).....	3.000 € + HR 10%
Procédure en matière de dépôt de garantie et réparations locatives.....	800 € + HR 10%
▪ Bail commercial ou professionnel.....	+800 €

Prestations juridiques

Rédaction d'un bail d'habitation.....	7% du loyer annuel hors charges
Rédaction d'un bail professionnel.....	10% du loyer annuel hors charges
Rédaction d'un bail commercial.....	10% du loyer annuel hors charges

Droit des saisies et voies d'exécution

Procédure en matière de demande de délai de paiement.....	500 €
Procédure en matière de demande de sursis à expulsion.....	400 €
Procédure en matière de responsabilité pour abus de saisie.....	2.000 €
Procédures en matière de saisie-vente :	
▪ Contestation de la saisissabilité des biens.....	800 €
▪ Distraction d'objets saisis.....	1.000 €
Procédure en matière de saisie-attribution.....	1.200 €
Procédure de saisie des rémunérations.....	800 €
Procédure de surendettement des particuliers :	
▪ Assistance à la demande de surendettement.....	250 €
▪ Recours contre la décision de recevabilité.....	600 €
▪ Vérification des créances.....	700 € + HR 10%
▪ Recours sur les mesures recommandées ou proposées.....	400 €
Procédures en matière de mesures conservatoires :	
▪ Autorisation de pratiquer une saisie conservatoire.....	1.000 €
▪ Mainlevée d'une saisie conservatoire.....	1.200 €
▪ Autorisation d'inscrire une hypothèque judiciaire provisoire.....	1.200 €
▪ Mainlevée ou cantonnement d'une hypothèque provisoire.....	1.500 €
Requête en saisie-revendication.....	600 €
Requête en saisie-appréhension.....	600 €
Saisie immobilière, vente par adjudication judiciaire :	
▪ Préparation et assistance à l'audience d'adjudication.....	200 €
▪ Si le client est déclaré adjudicataire.....	+ 1.000 €
Fixation et liquidation d'astreinte définitive ou provisoire.....	1.000 € +HR 10%

Droit de la propriété intellectuelle et industrielle

Prestations judiciaires

Procédure en revendication d'une marque.....5.000 € + HR 10%

Procédure en déchéance ou nullité d'une marque.....5.000 € + HR 10%

Procédure en contrefaçon de marque.....4.000 € + HR 10%

Procédure de saisie-contrefaçon.....2.000 €

Prestations juridiques

Marque française :

- Dépôt.....600 €
- Opposition à dépôt.....1.000 €

Marque communautaire :

- Dépôt.....1.000 €
- Opposition à dépôt.....1.500 €

Rédaction d'un contrat de licence ou de cession de marque.....250 € / heure

Droit de la propriété littéraire et artistique

Prestations judiciaires

Procédure en revendication d'une œuvre de l'esprit.....5.000 € + HR 10%

Procédure en matière d'atteinte au droit d'auteur.....2.500 € + HR 10%

Procédure en matière d'atteinte aux droits d'exploitation.....3.000 € + HR 10%

Procédure de saisie-contrefaçon.....2.000 €

Prestations juridiques

Enregistrement d'une œuvre de l'esprit à l'INPI.....600 €

Rédaction d'un contrat de licence ou de cession du droit d'exploitation.....250 € / heure

Droit informatique et des nouvelles technologies

Prestations judiciaires

Procédure en contrefaçon sur Internet.....4.000 € + HR 10%

Action en concurrence déloyale.....4.000 € + HR 10%

Action en responsabilité contre l'hébergeur.....2.000 €+ HR 10%

Action en défense de l'e-réputation.....1.500 €

Prestations juridiques

Rédaction de conditions générales ou de prestations en ligne.....1.500 €

Droit du sport

Négociation et rédaction d'un contrat en matière de transfert ou contrat de travail de sportifs.....8% du montant du contrat ou du salaire annuel

Négociation seule.....200 € / heure

Rédaction seule5% du montant du contrat ou du salaire annuel

Droit administratif

Demande préalable à l'administration.....	300 €
Recours administratif (hiérarchique ou gracieux).....	600 €
Procédure au fond (plein contentieux et excès de pouvoir).....	2.000 € + HR 10%
▪ Procédure de référé-suspension.....	+1.200 €
Procédure de référé (provision, mesure utile, liberté, expertise,...).....	1.500 €
Procédure en matière d'examen et de concours.....	2.000 + HR 10%
Procédure devant la Cour administrative d'appel.....	3.500 € + HR 10%
Procédures en matière contractuelle :	
▪ Référé précontractuel.....	3.000 € + HR 10%
▪ Action en contestation ou en matière d'exécution.....	3.500 € + HR 10%

Droit des étrangers et de la nationalité

Procédures de naturalisation et visa

Demande de visa, dépôt d'un dossier de naturalisation.....	500 €
Recours administratif (hiérarchique ou gracieux).....	400 €
▪ Si le Cabinet s'est occupé de la demande préalable.....	150 €
Recours devant le Tribunal administratif de Nantes.....	1.500 €
▪ Si le Cabinet s'est occupé de la demande préalable.....	800 €
Procédure en matière de nationalité devant le Tribunal judiciaire.....	2.000 €

Procédures en matière de séjour

Démarches pour une demande de titre de séjour.....	400 €
Recours contre une décision de refus de séjour.....	1.000 €
▪ Avec obligation de quitter le territoire français (OQTF).....	1.500 €
▪ Si le Cabinet s'est occupé de la demande préalable.....	800 €
Recours contre une décision d'obligation de quitter le territoire français (OQTF), d'interdiction de retour et/ou de fixation du pays de renvoi.....	1.000 €
▪ OQTF sans délai, avec assignation à résidence, ou avec placement en centre de rétention administrative.....	1.400 €
Recours contre une assignation à résidence ou un placement en centre de rétention administrative.....	800 €
Procédures devant la Cour administrative d'appel.....	2.000 €

Procédures en matière d'asile et procédures Dublin

Assistance pour l'introduction d'une demande d'asile.....	300 €
Assistance auprès de l'OFPRA.....	400 €
Recours devant la CNDA.....	Aide juridictionnelle de droit
Recours contre une décision de transfert (Procédure Dublin).....	1.200 €
▪ Avec assignation à résidence ou placement en rétention.....	+400 €
Procédures devant la Cour administrative d'appel.....	2.000 €